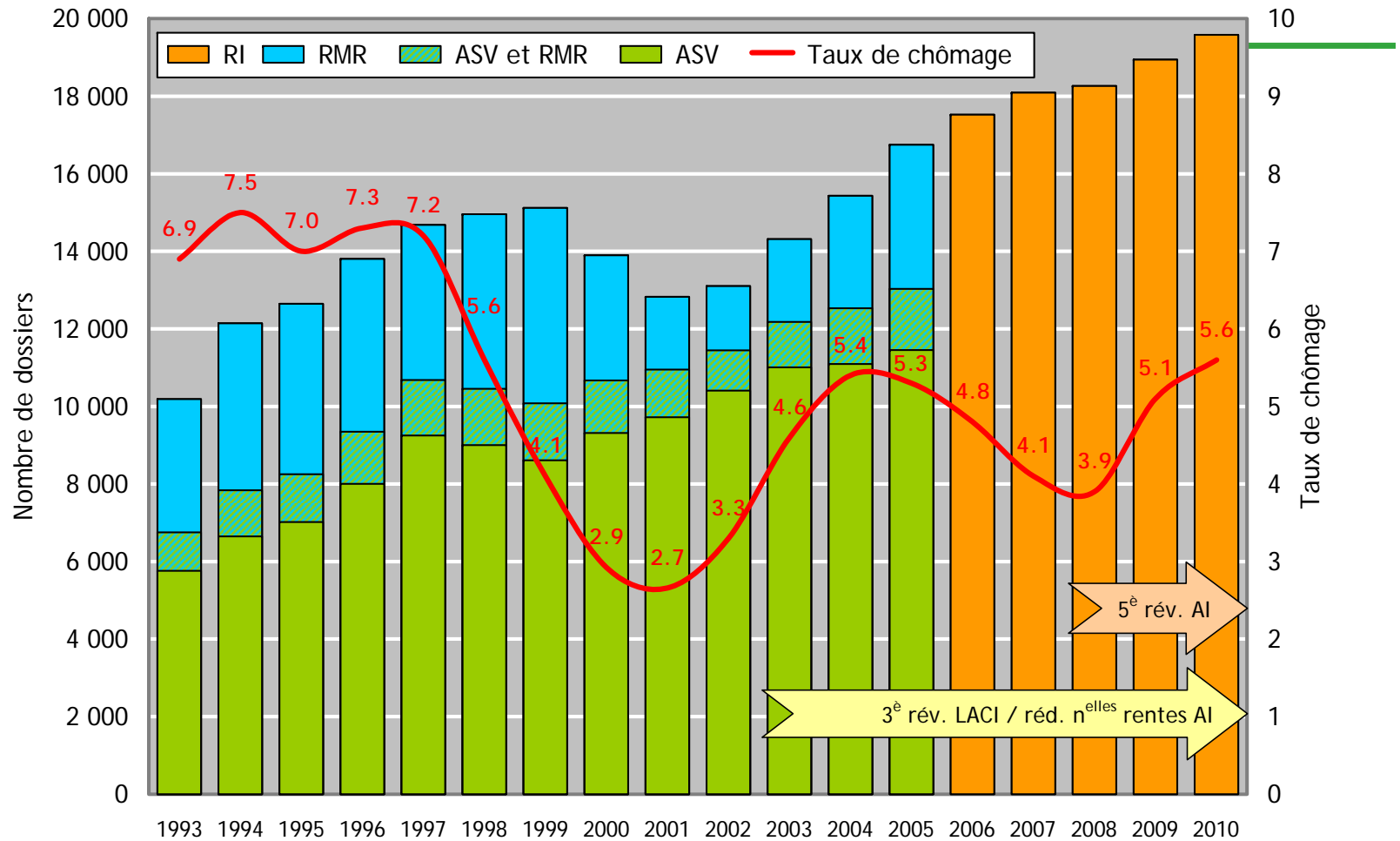




Les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu qui travaillent et la rente-pont à l'AVS

Conférence de presse de Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS
Vendredi 15 avril 2011

Evolution annuelle du nombre de dossiers ASV/RMR/RI et du taux de chômage, 1993-2010



La politique du Conseil d'Etat depuis 2007

► Réalisations:

- **Elimination des effets de seuil (perte de revenu disponible) à la sortie du revenu d'insertion (RI) et en dehors de celui-ci**
- **Pérennisation du programme d'insertion des jeunes adultes sans formation professionnelle *FORJAD***

► Projets en cours:

- **Introduction des PC Familles/rente-pont AVS dès 2011**
- **Introduction d'une assurance perte de gain pour chômeurs**

► Objectifs visés:

- **Renforcer le rôle du RI comme dernier filet de la solidarité cantonale**
- **Cibler le revenu d'insertion et la politique d'insertion socio-professionnelle sur les personnes qui en ont réellement besoin**

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

► Les prestations complémentaires pour familles en Suisse

- **Le Canton du Tessin connaît les PC Familles depuis 1997. Son taux d'aide sociale est de 2% (Vaud = 4.8%)**
- **Le Canton de Soleure a introduit les PC Familles en 2010 suite à une votation populaire (57% de voix favorables)**
- **Le Grand Conseil genevois a accepté le 11 février 2011 l'introduction de PC Familles cantonales**
- **Des projets sont en préparation dans les cantons de Berne et de Fribourg. Les cantons du Valais, des Grisons et de Neuchâtel s'y intéressent**

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

- ▶ **Les PC Familles s'adressent aux familles qui:**
 - **sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis au moins trois ans et vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans;**
 - **disposent d'un revenu qui ne leur permet pas de couvrir les dépenses reconnues**

- ▶ **Le barème proposé est calqué sur celui employé par les PC à l'AVS/AI. Il a toutefois été réduit de 15%. La PC maximale versée est plafonnée**

- ▶ **Sans apport d'un revenu salarial minimal, le cumul avec la PC Familles ne permet pas de dépasser les normes du RI**

- ▶ **Il est tenu compte d'une franchise sur le revenu provenant de l'activité lucrative à hauteur de 5%**

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Evolution du revenu disponible 2005-2011: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans)

Au RI sans salaire en 2005

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
0.-	28'500.-

Hors RI avec salaire légèrement supérieur aux normes en 2005

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
51'000.- (dont 3'840.- allocations familiales)	24'900.- (-13%)

*Après paiement du loyer, des primes d'assurance-maladie et des impôts

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Evolution du revenu disponible 2005-2011: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans)

Au RI sans salaire en 2010

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
0.-	28'500.-

Hors RI avec salaire légèrement supérieur aux normes en 2010

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
52'000.- (dont 4'800.- allocations familiales)	29'900 (+5%)

*Après paiement du loyer, des primes d'assurance-maladie et des impôts

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Evolution du revenu disponible 2005-2011: couple avec deux enfants (dont au moins un enfant de moins de six ans)

Au RI sans salaire en 2011

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
0.-	28'500.-

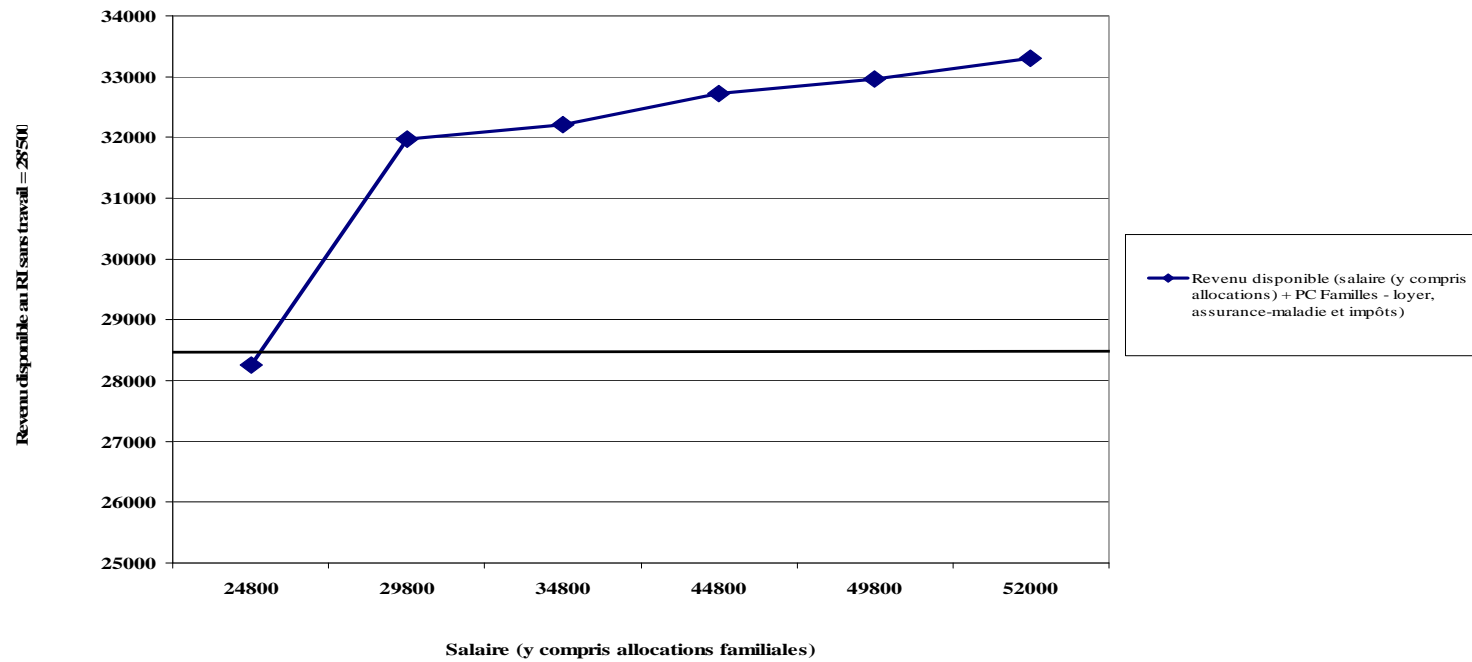
Hors RI avec salaire légèrement supérieur aux normes et PC Familles en 2011

Salaire avec allocations familiales	Revenu disponible*
52'000.- (dont 4'800.- allocations)	33'300.- (+17%)

*Après paiement du loyer, des primes d'assurance-maladie et des impôts

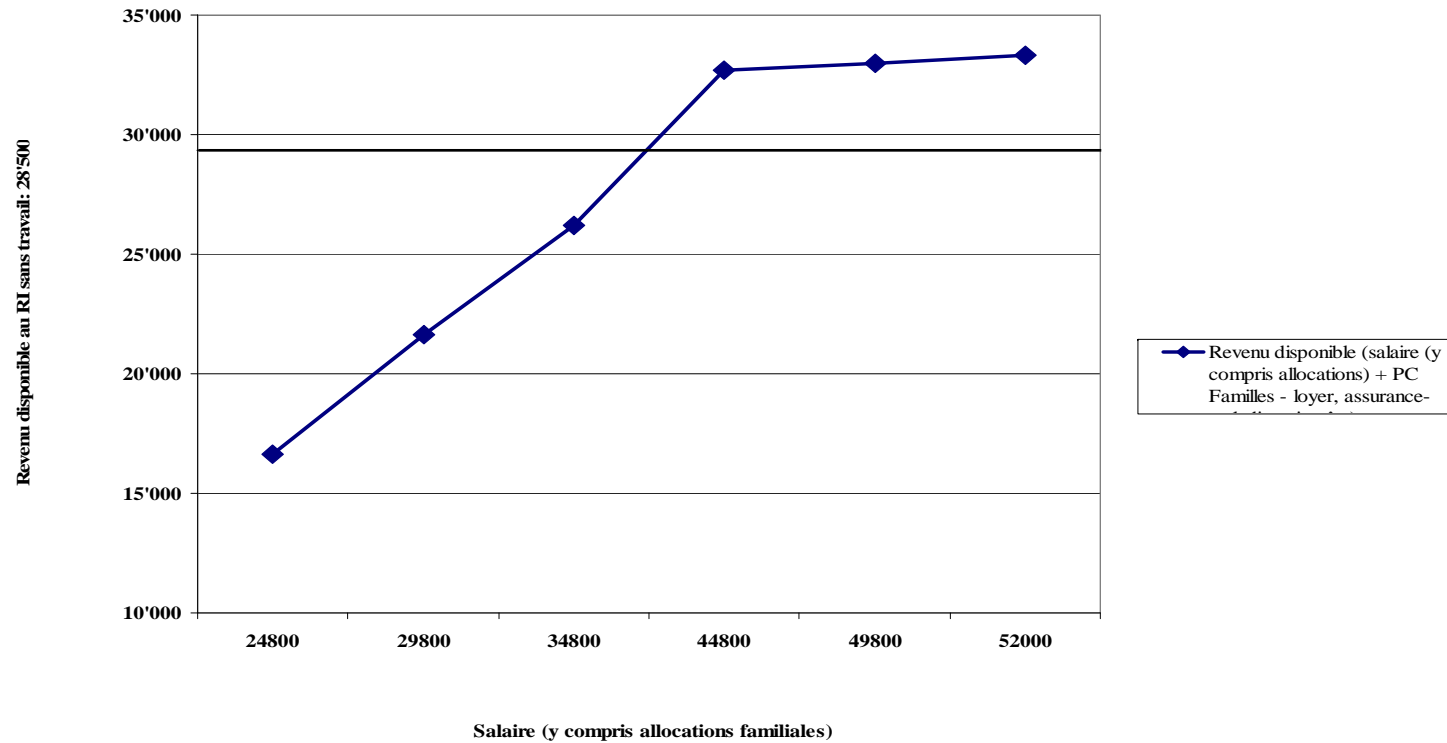
Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Evolution du revenu disponible annuel d'un couple qui travaille avec deux enfants dont un enfant âgé de moins de 6 ans



Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Evolution du revenu disponible annuel d'un couple qui travaille avec deux enfants dont aucun enfant de moins de 6 ans



Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

La rente-pont AVS

- ▶ **Près de 300 bénéficiaires du RI se trouvent à deux ans de l'âge de la retraite.**
- ▶ **Alternative au RI: retraite anticipée avec perte à vie sur les prestations AVS et du 2ème pilier**
- ▶ **Proposition: ouverture du droit à la rente-pont AVS aux personnes ayant épuisé leurs indemnités de chômage ou aux ex-indépendants (dès 62 ans pour les femmes et dès 63 ans pour les hommes).**
- ▶ **Calcul et octroi de la rente-pont AVS selon les critères des prestations complémentaires AVS/AI.**
- ▶ **700 bénéficiaires d'ici 2012 selon les estimations.**

Les PC Familles et la rente-pont à l'AVS

Impacts majeurs PC Familles/rente-pont AVS

- ▶ **Amélioration du revenu de près de 6'000 familles «working poor» dont 2'800 avec au moins un enfant de moins de 6 ans.**
- ▶ **Elimination du risque d'un recours au RI pour ces familles.**
- ▶ **Création d'un lien fort avec le programme cantonal d'emplois d'insertion.**
- ▶ **Orientation des chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite vers la rente-pont AVS au lieu du RI.**
- ▶ **10% des ménages (1'200) au RI, dont 900 familles, peuvent sortir de l'aide sociale pour devenir des ayants droit de régimes sociaux plus adaptés à leur situation et moins lourds du point de vue administratif.**